



### 3- Récapitulation

En Dinars

Impôt	Impôt dû : D ou report : R (I)	Déduction (impôt payé) (1) (II)	Impôt dû : D ou report : R (III = I - II)	Pénalités de retard	Total
Impôt sur le revenu dû	<input type="text"/> .....	.....	<input type="text"/> .....	.....	.....
Pénalités exigibles sur la plus-value exonérée non déclarée				.....	.....
<b>Total</b>	.....	.....	.....	.....	.....

Réservé à l'administration	
Recette des finances ..... Code <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Je soussigné, certifie exactes et sincères les mentions portées à la présente déclaration.  à ..... le.....  Cachet et Signature
Code paiement (2) <input type="text"/>	
Numéro de la quittance <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Date de la quittance <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <p style="text-align: center;">                         Jour                      mois                      Année                     </p>	
Cachet de la recette	

(1) En cas de déclaration rectificative

(2) Code : 1 - en cas de paiement total. ; 2 - en cas de paiement différé.

**Annexe à la déclaration de la plus-value de cession des actions,  
 des parts sociales et des parts des fonds non rattachées au bilan**

Opérations de cession imposables réalisées au cours de l'année

--	--	--	--

N° d'ordre	Actions, parts sociales et parts des fonds cédées ou rétrocédées et droits y relatifs							Informations concernant les sociétés émettrices des actions et des parts sociales et les fonds émetteurs des parts		
	Informations sur les opérations de cession ou de rétrocession					Résultat				
	Nombre	Valeur d'acquisition unitaire (D) (1) (2)	Valeur globale d'acquisition (D) (A)	Valeur de cession unitaire (D)	Valeur globale de cession (D) (B)	Plus-value $A - B < 0$	Moins-value $A - B > 0$	Matricule fiscal	Raison sociale	Valeur nominale des actions, des parts sociales et des parts (D)
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>Total</b>	.....	.....	.....	.....	.....	(I) .....	(II) .....			
<b>Total général ( I - II = III )</b>						.....				

(1) Valeur d'acquisition des actions, de parts sociales et des parts y compris la prime d'émission et les frais justifiés engagés  
 (2) Joindre les pièces justificatives à la déclaration

Annexe à la déclaration de la plus-value de cession des actions,  
 des parts sociales et des parts des fonds non rattachées au bilan

Opérations de cession non imposables réalisées au cours de l'année

--	--	--	--

N° d'ordre	Actions, parts sociales et parts des fonds cédées ou rétrocédées et droits y relatifs										Informations concernant les sociétés émettrices des actions et des parts sociales et les fonds émetteurs des parts		
	Informations sur les opérations de cession ou de rétrocession								Résultat		Matricule fiscal	Raison sociale	Valeur nominale des actions, des parts sociales et des parts des fonds (D)
	Nature des actions ou des parts sociales ou des parts des fonds (1)	Nombre	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition unitaire (D) (2) (3)	Valeur globale d'acquisition (D) (A)	Date de cession	Valeur de cession unitaire (D)	Valeur globale de cession (D) (B)	Plus-value A - B < 0	Moins-value A - B > 0			
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
<b>Total</b>		.....		.....	.....		.....	.....	(I) .....	(II) .....			
<b>Total général ( I - II = III )</b>									.....				

- (1) 1- Actions admises à la cote de la bourse des valeurs mobilières acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et actions cédées dans le cadre d'une opération d'introduction en bourse.  
 2- Actions admises à la cote de la bourse des valeurs mobilières à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et cédées après l'expiration de deux ans de la date d'acquisition  
 3- Parts des fonds d'amorçage et parts des fonds communs de placement à risque qui emploient leurs actifs dans la souscription aux parts des fonds d'amorçage  
 4- Parts des fonds communs de placement à risque et parts des fonds communs de placement à risque qui emploient leurs actifs dans lesdits fonds et ce dans la limite de 50% de la plus-value si la cession intervient après l'expiration de 5 ans.  
 5- Parts des fonds communs de placement à risque souscrites dans le cadre du paragraphe IV de l'article 39 septies du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés et parts des fonds communs de placement à risque qui emploient leurs actifs dans lesdits fonds  
 6- Actions des sociétés d'investissement à capital variable et parts des fonds commun de placement en valeurs mobilières  
 7- Actions et parts sociales cédées par les SICAR pour le compte de tiers dans la limite de 50% de la plus-value si leur cession intervient après l'expiration de 5 ans.  
 8- Actions et parts sociales cédées par les SICAR pour le compte de tiers acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés  
 9- Actions et parts sociales objet d'un apport au capital de la société mère ou la société holding qui s'engage à introduire ses actions en bourse.  
 10- Actions et parts sociales cédées totalement par le dirigeant d'une société suite à l'atteinte par ce dernier de l'âge de la retraite ou suite à son incapacité de poursuivre la gestion de la société
- (2) Valeur d'acquisition y compris la prime d'émission et les frais justifiés engagés
- (3) Joindre les pièces justificatives à la déclaration